PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA MATANIE MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Que le conseil municipal de cette municipalité a présenté, à sa séance du 13 janvier 2014, le projet de règlement numéro 2014-01 intitulé : « Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

Ce projet de règlement vise à remplacer le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Ce code énonce les valeurs de la municipalité et les règles qui doivent guider les élus. Les principales valeurs de la municipalité sont l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect, la loyauté et la recherche de l'équité. Les règles concernent notamment les conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance, les dons ou autres avantages, l'utilisation des ressources et des renseignements confidentiels. Ce code prévoit également les sanctions que peut entraîner tout manquement à ces règles.

Le règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 3 février 2014 à 20h00, à la salle municipale située 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au bureau de la soussignée aux heures normales d'ouverture.

Fait et donné à Baie-des-Sables, ce 17 janvier 2014.

Adam Coulombe, g.m.a. Directeur général et secrétaire-trésorier